

# Projet de production d'aciers électriques à Mardyck

Concertation préalable  
20 juin au 22 septembre 2022

**Votre avis compte !  
Informez-vous  
et exprimez-vous**



concertation-amf-electryck.fr



## Informez-vous et donnez votre avis !

- Sur le site de la concertation : [concertation-amf-electryck.fr](http://concertation-amf-electryck.fr).
- En lisant le dossier de concertation et sa synthèse en ligne sur le site Internet
- En utilisant le coupon T détachable de ce dépliant
- En participant aux rencontres de la concertation (dates et lieux indiqués sur le site Internet de la concertation)

## Calendrier des rencontres

- Une visite biodiversité du site de Mardyck, sur inscription
- Une réunion publique d'ouverture le 24 juin 2022
- Trois rencontres de proximité
- Trois ateliers thématiques :

- Un accueil du public place Jean Bart à Dunkerque durant plusieurs demi-journées début septembre
- 1 réunion de concertation généraliste au sein de la Cité éducative
- 1 réunion de concertation généraliste au sein de l'Université
- Une réunion publique de synthèse à Dunkerque le 15 septembre.

Les dates et les lieux de l'ensemble des rencontres publiques sont communiqués sur le site internet de la concertation : [concertation-amf-electryck.fr](http://concertation-amf-electryck.fr).



## Les étapes d'ici la mise en service envisagée

bientôt insuffisantes face à la demande, estimée à 451 000 tonnes dès 2025 et à 807 000 tonnes à horizon 2030.

Dans ce contexte, le groupe ArcelorMittal envisage d'augmenter sa production d'aciers électriques en créant une unité de production d'aciers électriques dans son usine existante de Mardyck.

Cette nouvelle unité, qui pourrait produire 200 000 tonnes par an, viendrait compléter les capacités de production de l'usine ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher, en Lozère, qui en produit 100 000 tonnes par an.

La construction de la capacité de production à Mardyck doit se faire dans un délai court (mi-2024), pour répondre à la demande européenne.

## Pourquoi ce projet ?

Dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, les véhicules conventionnels (à moteur à combustion interne) ne seront plus commercialisés en 2035 dans l'Union européenne. En réponse, les constructeurs développent la mobilité électrique, en proposant des véhicules, à batterie ou à hydrogène.

Les « aciers électriques », spécifiquement utilisés pour les moteurs électriques, doivent être adaptés aux exigences du secteur automobile, qui a besoin des meilleures performances et la plus grande autonomie possible. ArcelorMittal a fait le constat que, pour ces aciers électriques répondant aux besoins des constructeurs, les capacités de production annuelle en Europe (300 000 tonnes environ) seront

## Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ?

Du 20 juin au 22 septembre 2022 inclus, le projet des Aciers électriques fait l'objet d'une concertation avec le public.

Une concertation préalable permet à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre : pourquoi ce projet ? Quels en sont les effets ? Elle est organisée en amont des enquêtes publiques sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

La concertation est conduite par ArcelorMittal France, sous l'égide de deux garantes indépendantes, désignées par la Commission Nationale du Débat Public.



Anne-Marie ROYAL  
anne-marie.royal@garant-cndp.fr



Anne DUBOSC  
anne.dubosc@garant-cndp.fr



